

PROCES - VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

tenue le mardi 21 mai 2024, à 15 h 30

à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne

M. Patrick Combes, Président du Conseil d'administration, prend la Présidence et ouvre l'Assemblée générale.

Il souhaite la bienvenue aux actionnaires ainsi qu'aux invités.

I. Constitution du bureau

Le Président propose que le bureau de l'Assemblée soit constitué comme suit :

Président : M. Patrick COMBES

Secrétaires : M. William WOSTYN, secrétaire du Conseil
Me Martin Habs, notaire

Scrutatrices : Mme Imen OUANES
Mme Marielle SCHMIED

L'Assemblée n'élève aucune objection contre la constitution de ce bureau.

Ensuite, le Président indique que l'Organe de révision, KPMG S.A, est représenté par Monsieur Philippe Ruedin.

Le Président précise ensuite que l'Assemblée générale a été convoquée par annonce dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 25 avril 2024, ainsi que dans l'AGEFI, LE TEMPS et NZZ.

Le Président signale qu'un exemplaire de cette convocation, du rapport annuel, des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport de l'Organe de révision sont déposés à l'entrée.

Le Président constate que l'Assemblée générale est ainsi valablement réunie, qu'elle a été convoquée dans la forme prescrite par les statuts et en respectant les délais légaux et statutaires, et qu'elle peut délibérer.

L'Assemblée n'élève aucune objection contre cette constatation.

Le Président annonce que le procès-verbal de la présente Assemblée pourra être consulté par les actionnaires à partir du 20 juin 2024 au siège de la société.

Le Président note par la suite que les actions sont représentées à raison de :

- 5'538'298 actions de CHF 2,50 de valeur nominale, par des actionnaires ;
- 267'668 actions de CHF 2,50 de valeur nominale, par le Représentant indépendant,

Les scrutateurs ont dès lors constaté ce qui suit :

- total des voix de toutes les actions émises : 8'026'385
- dont sont représentées à la présente Assemblée avec droit de vote: 5'805'966 soit 72,3 %

Le Président présente l'activité de la société et du groupe au cours de l'exercice 2023.

II. Le Président aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour :

1. Présentation du rapport annuel, des comptes annuels de la société et des comptes consolidés pour l'exercice 2023 ; présentation du rapport de l'Organe de révision.

Le Président commente les comptes annuels de la société et les comptes consolidés pour l'exercice 2023 et décrit l'activité du groupe en 2024.

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur Ruedin Philippe, représentant de KPMG S.A. Lausanne, qui lit le rapport de l'Organe de révision.

Le Président ouvre la discussion sur ces rapports. Le Président propose, ensuite de passer au vote sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il demande si un actionnaire désire le vote à bulletin secret, sur une ou plusieurs résolutions. Tel n'étant pas le cas, le Président précise que les actionnaires qui voteraient contre une proposition ou qui s'abstiendraient, ont la possibilité de faire enregistrer leur vote auprès des scrutateurs, en indiquant le nombre de voix qu'ils représentent.

Première résolution :

L'Assemblée approuve le rapport annuel, les comptes annuels de la société et les comptes consolidés pour l'exercice 2023 à l'unanimité.

A voté pour : 5'805'966

A voté contre : 0
Abstention : 0

2. Emploi du bénéfice disponible 2023.

Le Président expose les propositions du Conseil d'administration :

Il est proposé aux actionnaires un dividende en espèces de CHF 6.00 par action au porteur d'une valeur nominale de CHF 2.50

Le montant total du dividende s'élève CHF 46'275'012 et le solde du bénéfice reporté à compte nouveau s'élève à CHF 90'100'093, sous réserve du nombre d'actions propres détenues au jour du détachement du dividende.

A compter du 23 mai 2023, l'action Compagnie Financière Tradition sera négociée ex-dividende.

La date du paiement du dividende est fixée au 27 mai 2024.

Deuxième résolution :

L'Assemblée approuve l'emploi du bénéfice disponible 2023 à l'unanimité.

A voté pour : 5'805'966
A voté contre : 0
Abstention : 0

3. Décharge au Conseil d'administration.

Le Président demande ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur la décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2024.

Le Président rappelle, qu'aux termes de l'art. 695 al. 1 CO, les membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes qui ont coopéré à la gestion ne peuvent pas prendre part au vote sur ce point 3 de l'ordre du jour.

Troisième résolution :

L'Assemblée donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2023 à une grande majorité.

Le Président constate par ailleurs que les membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes qui ont participé à la gestion n'ont pas pris part au vote.

A voté pour : 5'720'381
A voté contre : 85'585
Abstention : 0

4. Modification des statuts.

Le point 4 de l'ordre du jour étant soumis à la forme authentique, il figure dans le procès-verbal partiel d'Assemblée générale ordinaire dressé par Me Martin Habs, notaire.

5. Vote Consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice 2023

Le Président propose à l'Assemblée un vote consultatif du rapport de rémunération pour l'exercice 2023.

Cinquième résolution :

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2023 à une grande majorité.

A voté pour : 5'558'706

A voté contre : 247'260

Abstention : 0

6. Rémunération globale des membres du Conseil d'administration pour l'année civile 2025

Le Président annonce à l'Assemblée le montant global maximum de CHF 360'000 proposé par le Conseil d'administration relatif à la rémunération de ses membres.

Sixième résolution :

L'Assemblée approuve la rémunération globale des membres du Conseil d'administration pour l'année civile 2025 à une grande majorité.

A voté pour : 5'713'161

A voté contre : 92'805

Abstention : 0

7. Rémunération globale des membres de la Direction générale pour l'année civile 2025.

Le Président annonce à l'Assemblée le montant global maximum de CHF 25'000'000.- proposé par le Conseil d'administration relatif à la rémunération des membres de la Direction générale.

Septième résolution :

L'Assemblée approuve le montant de CHF 25'000'000.- pour la rémunération des membres de la Direction générale à une grande majorité.

A voté pour : 5'558'706

A voté contre : 247'260

Abstention : 0

8. Réélection et élection du Conseil d'administration.

Le Président propose, pour une durée statutaire d'une année, chacun des membres actuels ci-dessous qui se représente / présente, en procédant au vote individuel :

8.1 M. Patrick Combes

Huitième (une) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Patrick Combes en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la

réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'636'969

A voté contre : 168'997

Abstention : 0

8.2 M. Christian Baillet

Huitième (deux) résolution :

L'Assemblée réélit à l'unanimité, M. Christian Baillet en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'805'966

A voté contre : 0

Abstention : 0

8.3 M. Alain Blanc-Brude

Huitième (trois) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Alain Blanc-Brude en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'723'401

A voté contre : 82'565

Abstention : 0

8.4 M. Jean-Marie Descarpentries

Huitième (quatre) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Jean-Marie Descarpentries en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'698'593

A voté contre : 107'373

Abstention : 0

8.5 M. Christian Goeking

Huitième (cinq) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Christian Goeking en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'715'585

A voté contre : 90'381

Abstention : 0

8.6 M. Marco Illy

Huitième (six) résolution :

L'Assemblée réélit, à l'unanimité, M. Marco Illy en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'805'966

A voté contre : 0

Abstention : 0

8.7 M. Robert Pennone

Huitième (sept) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Robert Pennone en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'691'373

A voté contre : 114'593

Abstention : 0

8.8 M. Christophe Hémon

Huitième (huit) résolution :

L'Assemblée élit, à une grande majorité, M. Christophe Hémon en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'778'231

A voté contre : 27'735

Abstention : 0

9. Réélection du Président du Conseil d'administration

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil d'administration propose de réélire en qualité de Président du Conseil, pour une durée statutaire d'une année, M. Patrick Combes.

Neuvième résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Patrick Combes en qualité de Président, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'582'918

A voté contre : 223'048

Abstention : 0

10. Réélection du comité des rémunérations

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil d'administration propose de réélire les membres ci-dessous qui se présentent, en procédant à un vote individuel :

10.1 M. Robert Pennone

Dixième (une) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Robert Pennone en qualité de membre du comité des rémunérations, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'660'792

A voté contre : 145'174

Abstention : 0

10.2 M. Christian Goecking

Dixième (deux) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Christian Goecking en qualité de membre du comité des rémunérations, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A voté pour : 5'660'792

A voté contre : 145'174

Abstention : 0

11. Réélection du Président du Comité des rémunérations

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil d'administration propose de réélire en qualité de Président du Comité des rémunérations, pour une durée statutaire d'une année, M. Robert Pennone.

Onzième résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Robert Pennone en qualité de Président du Comité des rémunérations, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A voté pour : 5'660'792

A voté contre : 145'174

Abstention : 0

12. Réélection de l'Organe de révision.

Le Président informe l'Assemblée que, selon l'article 727 du Code suisse des Obligations, le mandat de l'Organe de révision, KPMG S.A., Lausanne, est venu à expiration.

Le Conseil propose de réélire KPMG S.A. Lausanne pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à

tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Douzième résolution :

L'Assemblée réélit, à l'unanimité, KPMG S.A., Lausanne en qualité d'Organe de révision et de réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2024, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025.

A voté pour : 5'805'966

A voté contre : 0

Abstention : 0

13. Réélection du Représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de réélire en qualité de Représentant indépendant Me Christophe Wilhelm, avocat sis Avenue de Rumine 13, 1005 Lausanne.

Treizième résolution :

L'Assemblée réélit, à une l'unanimité, Me Christophe Wilhelm, avocat, en qualité de Représentant indépendant, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025.

A voté pour : 5'805'966

A voté contre : 0

Abstention : 0

Le Président lève la séance à 17h00

Le Président :


Patrick COMBES

Le Secrétaire :


William WOSTYN

Les Scrutateurs :


Imen OUANES


Marielle SCHMIED